



Avis de la CLE sur le projet de SCoT du Pays de Morlaix

CLE du 13 juin 2025

Présents, ayant pris part au vote :

Annie BRAS-DENIS pour Lannion-Trégor Communauté, Jean-Noël EDERN pour Haut-Léon Communauté, Patrick GUEN pour Haut-Léon Communauté, Guy PENNEC pour Morlaix Communauté, Nicole SEGALEN-HAMON pour Morlaix Communauté, Hervé TILLY pour le Parc Naturel Régional d'Armorique, Philippe BRAS pour l'Association de Protection pour la Pêche et le Milieu Aquatique, Bertrand JAOUEN pour le Comité Régional de la Conchyliculture, Robert LE COAT pour le Syndicat de la Truite d'Élevage de Bretagne, Yvon CRAS pour les associations de protection de l'environnement concernées, Dominique ROPARS pour le comité départemental de la Fédération Nationale de la Pêche et de la Plaisance, Mickaël MOAL pour le Syndicat Breizh Irrigation, Pierre PROD'HOMME pour l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Jérôme GUILLEMOT pour le Directeur Départemental des territoires et de la mer du Finistère.

Présent, n'ayant pas pris part au vote :

François KERSCAVEN pour la Chambre d'Agriculture de Bretagne (*La Chambre d'Agriculture de Bretagne, prescripteur dans le cadre de l'élaboration du SCoT, n'a pas pris part au vote*).

Contexte :

- En date du 17 mars 2025, le Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix a arrêté le projet de SCoT du Pays de Morlaix.
- La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Léon-Trégor s'est auto-saisie du dossier pour émettre un avis sur le projet de SCoT.
- La Commission Locale de l'Eau s'est réunie le 13 juin 2025 afin d'émettre un avis sur la compatibilité du projet avec les documents du SAGE Léon-Trégor (PAGD et Règlement). L'ADEUPA – l'Agence d'Urbanisme de Brest-Bretagne (maître d'œuvre pour le compte du PETR Pays de Morlaix) est venue présenter le projet de SCoT au cours de cette séance plénière.

Avis de la CLE :

*La CLE Léon-Trégor émet un **avis favorable assorti de demandes** sur le projet.*

2) Le SCoT et le petit cycle de l'eau :

Garantir la qualité et la disponibilité de l'eau

La future usine d'eau potable ne sera pas implantée à Guerlesquin (l'usine sera implantée ailleurs sur le territoire de Morlaix Communauté, le lieu n'est pas encore figé). La CLE demande au SCoT de procéder à cette modification.

3) Le SCoT et les risques littoraux :

Le risque de submersion marine

La CLE propose la formulation suivante :

« La CLE demande que le SCOT précise les conditions d'adaptation des équipements et entreprises présentes sur le littoral aux risques littoraux de manière à permettre leur évolution ou leur relocalisation »

Guy PENNEC
Président de la CLE du SAGE Léon-Trégor

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Guy Penne', with a horizontal line underneath.